



DECISION 201805284

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires

- VU le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 22 mai 2018 portant nomination de Madame Dominique Marchand comme présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, à compter du 28 mai 2018 ;
- VU l'arrêté ministériel de détachement du 21 septembre 2010 nommant Monsieur Michel Affre, ingénieur de recherche de 1ere classe au Centre national des œuvres universitaires et scolaires en qualité de sous-directeur des systèmes d'information ;

DECIDE

Article unique : Monsieur Michel Affre, sous-directeur du numérique est autorisé, pour les questions relevant de sa sous-direction, à :

- Signer la correspondance générale et les documents ;
- Signer les ordres de mission et convocations ;
- Attester les états de frais de déplacement ;
- Signer et émettre les bons de commande, contrats ou adhésions dans la limite d'un montant de 6000 euros HT.
- A certifier le service fait.

Fait à Vanves, le

La présidente du Crous

Dominique MARCHAND

280518

Signature de l'intéressé